

- **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ



- Région **AUVERGNE RHONE ALPES** /
- Département du **PUY-DE-DÔME** /
- Arrondissement d'**ISSOIRE** /
- Canton de **BRASSAC-LES-MINES** / Code INSEE : **63050**/

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Jeudi 9 octobre 2025 à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le vendredi 3 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabien BESSEYRE, Maire de BRASSAC-LES-MINES, dans la salle du Centre Culturel

Etaient présents : Fabien BESSEYRE – Hervé BOUCHET - Catherine DENAIVES – Vinciane GRAND - Eddie GUINET – Laëtitia TOMIO – Jean VIALARD - Christian RYCKEBOER – Gaëlle MAHOUDEAUX – Sabine TOCK – Marc ROUX – Christian PAGES – Yves-Serge CROZE – Françoise CAUTIN – Sébastien DEMARET – Philippe MONIER – Dominique PLUTINO – Stéphane VEYSSEYRE – Michèle BESSE – Jocelyne BORTOLI – Jacques CARLET

Pouvoirs : Agnès JEANPETIT pour Dominique PLUTINO – Léa CARNICER pour Françoise CAUTIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine DENAIVES est désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur Fabien BESSEYRE donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025, lequel est adopté à l'unanimité des membres du conseil

VIREMENT DE CREDIT 2025 – POUR INFORMATION

Rapporteur : M. Hervé BOUCHET

Monsieur Hervé BOUCHET informe le Conseil Municipal des virements de crédits suivants :

Budget Commune – dans le cadre des intérêts courus non échus (ICNE)

- VIREMENT DE CREDIT 2025

Intérêts réglés à l'échéance :	D-66111	+ 4 550,00
Fournitures non stockables – Energie – Electricité :	D-60612	- 4 550,00

Rapporteur : Hervé BOUCHET

La commune de Brassac-les-Mines, labellisée « Petites Villes de demain », a formalisé son engagement dans une démarche de revitalisation territoriale par la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce cadre contractuel définit les axes stratégiques et les projets prioritaires à déployer pour assurer le développement harmonieux du territoire.

Parmi les orientations retenues, la valorisation du patrimoine communal occupe une place déterminante. À cet égard, une étude préliminaire menée en 2022 par l'atelier du Rouget Simon Teyssou & associés, sous la forme d'un plan guide, a révélé l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine minier, élément fondateur de l'identité locale.

Dans cette perspective, la commune s'interroge sur l'avenir d'un bâtiment situé à Bayard, anciennement occupé par la Communauté de Communes du Bassin Minier Montagne. Ce site présente un enjeu stratégique, tant par sa localisation que par son inscription dans un ensemble patrimonial et culturel d'exception, composé notamment :

- de l'ancien chevalement du puits Bayard, symbole emblématique de l'histoire minière de la commune ;
- du musée de la Mine, aménagé dans la salle de la machine d'extraction et créé en 1990 par d'anciens mineurs ;
- de la lampisterie, aujourd'hui dédiée à la création artistique.

Afin de renforcer la cohérence et l'attractivité de ce pôle, la commune envisage d'engager une réflexion programmatique approfondie. L'objectif est d'étudier la faisabilité d'une reconversion du bâtiment en un pôle culturel unifié, susceptible d'accueillir :

- un espace d'accueil et de valorisation du musée de la Mine ;
- une galerie permanente dédiée à la collection Raymond Peynet ;
- des expositions temporaires.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'articuler de manière harmonisée l'ensemble des sites patrimoniaux et culturels du territoire, afin d'en optimiser la synergie et la lisibilité pour les publics.

Par délibération du 21 septembre 2023, le conseil municipal a habilité Monsieur le Maire à engager la procédure de recrutement d'un architecte programmate pour mener à bien cette mission.

À l'issue de la consultation, il apparaît que le cabinet Tempo Programmation AMO a soumis la proposition la plus avantageuse, tout en offrant les garanties techniques et financières déterminantes pour la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, ce projet est éligible à une demande de subvention au titre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD), via le fonds dédié de la Banque des Territoires, piloté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Le financement prévisionnel se détaille comme suit :

<i>Phase 1 Diagnostic fonctionnel, Diagnostic de site, besoins</i>	5 292 .00 €
<i>Phase 2 Etude de scénarios</i>	2 646.00 €
<i>Phase 3 Assistance pour la consultation de concepteurs</i>	4 158.00 €
<i>Total T.TC Mission de programmation</i>	12 096.00 €
<i>Subvention PVD</i>	6 048.00 €
<i>Reste à charge commune</i>	6 048.00 €

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des autorités compétentes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

02 -20251009 - FONDS DE CONCOURS AGGLO PAYS D'ISSOIRE
--

Rapporteur : Hervé BOUCHET

Le Conseil Municipal est informé de l'achat de panneaux de signalisation lumineux pour un total HT de 7975,52 euros.

Il est proposé au conseil municipal de demander le solde du fonds de concours attribué par l'Agglo Pays d'Issoire pour cet achat.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande du solde du fonds de concours attribué par l'Agglo Pays d'Issoire pour cet achat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

03 – 20251009 - REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Rapporteur : Hervé BOUCHET

Par délibération en date du 21 novembre 2019 le Conseil Municipal avait adhéré à un marché d'assistance pour la mise en conformité au RGPD, porté par l'Agglo Pays d'Issoire.

Cette mission prend fin.

La Commune a reçu une proposition de renouvellement de gré à gré au prix annuel de 750 euros HT avec la société DATAVIGIPROTECTION sise à ABBEVILLE. Cette proposition part sur la base d'une durée de mission initiale de deux ans, reconductible une fois.

Monsieur BOUCHET propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bon de commande.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande de la société DATAVIGIPROTECTION au prix annuel de 750 euros HT sur la base d'une durée de mission initiale de deux ans, reconductible une fois.

Cette somme sera prélevée sur le budget communal.

04 – 20251009 – SOUTIEN FINANCIER AUX COMMERÇANTS DU CENTRE VILLE

Rapporteur : Catherine DENAIVES

Madame DENAIVES rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 9 avril 2025 par laquelle il confirmait l'inscription de la somme de 51000 euros au budget et l'édition de bons d'achat de 15 euros distribués à tous les brassacais de plus de 18 ans.

Ces bons étaient valables jusqu'au 31 octobre 2025. Il apparaît qu'un certain nombre de bons n'aient pas encore été utilisés. Mme Denaives propose au Conseil Municipal d'autoriser les commerçants à percevoir ces bons jusqu'au 8 décembre 2025, malgré la date limite inscrite du 31.10.2025.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

- d'autoriser les commerçants brassacais du centre-ville à accepter les bons d'achat d'une valeur de 15 euros jusqu'au 8 décembre 2025 malgré la date limite inscrite sur ces dits bons du 31.10.2025.

05 – 20251009 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA LIBERTE RUE DE LA COUARDE PHASE 2

Rapporteur : Eddie GUINET

La commune de Brassac-les-Mines a sollicité le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63) pour des travaux d'éclairage public place de la liberté, rues de la couarde et rue des jardins suite aux aménagements des espaces-publics du centre bourg phase 2.

Le syndicat a retenu cette demande en réalisant une étude d'avant-projet avec le plan de financement suivant :

		Montant H. T	Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme	Fonds de concours commune de Brassac-les-mines.
Travaux d'éclairage public place de la liberté, rues de la couarde & des jardins phase 2		30 946.89 €	12 378.75 €	18 568.14 €
4 Coffrets prises marché		25 053.11 €	6 263.28€	18 789.83 €
Ecotaxe				2.64 €
Total		56 000.00€	18 642.03 €	37 360.61 €

Monsieur Guinet demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette proposition.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- d'accepter la proposition du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

**06 – 20251009 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RENOUVELLEMENT CABLE
SUITE VANDALISME**

Rapporteur : Eddie GUINET

Début septembre, l'éclairage public de la rue Henri Pourrat, de la rue du 19 mars 1962 et d'une partie de la Rue des Jarousses a été vandalisé.

La commune de Brassac-les-Mines a sollicité le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63) pour la remise en état de l'éclairage.

Le syndicat a retenu cette demande en réalisant une étude d'avant-projet avec le plan de financement suivant :

	Montant H. T	Territoire d'énergie du Puy- de-Dôme	Fonds de concours commune de Brassac- les-mines.
Renouvellement câble suite vandalisme	35 000.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €
Total	35 000.00 €	17 500.00 €	17 500.00 €

Monsieur Guinet demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette proposition.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- d'accepter la proposition du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et nécessaires à l'aboutissement de celui-ci.

**07 - 20251009 - DEMANDE DE SUBVENTION REPARTITION DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE ANNEE 2025**

Rapporteur : Christian RYCKEBOER

Une dotation de l'Etat attribuée chaque année au Département en fonction du produit des amendes de police de l'année N-1 permet aux communes et aux groupements de communes de moins de 10 000 habitants d'obtenir une aide financière pour des opérations d'aménagement liées à la sécurité routière et ou piétonne.

Pour la commune de BRASSAC-LES-MINES dont la population est de 3506 habitants le montant de l'aide est de 30% du montant hors taxes des travaux plafonné à 7500 €.

Pour l'année 2025, la commune de BRASSAC-LES-MINES va solliciter le Département pour les aménagements présentés dans le tableau suivant :

Opération	Montant H. T
Aménagement sécurité avenue Charles De Gaulle.	26 500.00 €
Montant total H.T	26 500.00 €
Montant subvention	7 500.00€

Monsieur Guinet demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter cette proposition.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- de valider les travaux d'aménagement de sécurité avenue Charles de Gaulle
- de solliciter le Département du Puy-de-Dôme pour l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

08 - 20251009 - INSTALLATION DE CAMERAS MOBILES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Christian RYCKEBOER

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure modifiant la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 notamment le régime de la vidéo protection ;

Vu les articles L2121-29 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques, et pour répondre aux problématiques de la délinquance, (dégradation de biens publics, atteintes à la tranquillité publique, respect de l'ordre public, etc.), nous nous proposons d'étendre le programme de vidéoprotection sur le territoire de la commune par l'achat de 4 caméras mobiles. Elles seront implantées dès que le besoin sera avéré et uniquement dans des périmètres qui seront définis à l'avance et qui auront été préalablement déclarés en préfecture et ce afin de mieux protéger les sites et espaces publics, les diverses manifestations organisées par la municipalité ou les associations brassacoises et à pouvoir prévenir les faits délictueux et identifier leurs auteurs. Les périmètres définis ne devront pas couvrir l'intégralité de la Commune.

Le coût de cette installation est évalué à 4 648 € HT soit 5578,00 € TTC

La commune souhaiterait solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan Régional de sécurisation visant à améliorer les dispositifs de vidéoprotection.

Ainsi, le plan de financement envisagé pour ce projet serait le suivant :

Mode de financement	Taux participation	Montant
Région Auvergne RHA	50%	2 324 €
Autofinancement	50%	2324 €
TOTAL	100%	4648 €

Une autorisation d'installation de ces caméras auprès de M. le Préfet du Puy-de-Dôme sera effectuée en même temps que la déclaration de périmètres définis.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
 - **Pour : 23**
 - **Contre : 0**
 - **Abstention : 0**
-
- d'autoriser M. le Maire à demander les autorisations nécessaires pour l'installation de ces caméras auprès de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
 - d'autoriser M. le Maire à solliciter les Institutions concernées pour l'octroi de subventions
 - d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et budgétaires nécessaires pour l'acquisition et l'installation de ces caméras de vidéoprotection.

09 – 20251009 - DESIGNATION D'UN AGENT CORRESPONDANT TITULAIRE ET UN SUPPLEANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)
--

Rapporteur : Vinciane GRAND

Le conseil municipal doit désigner un agent correspondant titulaire et un correspondant suppléant aux instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en remplacement de Mme Nicole FENEYROL

Il est proposée Mme Laura PINET, correspondante titulaire, et Mme Sandrine BASSE, correspondante suppléante.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

. de désigner Mme Laura PINET, correspondante titulaire, et Mme Sandrine BASSE, correspondante suppléante au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

10 –20251009 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AGENT CORRESPONDANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Vinciane GRAND

Le conseil municipal doit désigner un délégué agent titulaire et un suppléant aux instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en remplacement de Mme Nicole FENEYROL

Il vous est proposé Mme Laura PINET comme déléguée agent titulaire et Mme Sandrine BASSE comme déléguée agent suppléante

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- **Votants : 23**
- **Pour : 23**

- Contre : 0
- Abstention : 0

. de désigner Mme Laura PINET, déléguée agent titulaire et Mme Sandrine BASSE, déléguée agent suppléante au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

11 - 20251009 - RENOUELEMENT À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME

Rapporteur : Fabien BESSEYRE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la précédente convention prendra fin au 31/12/2025 et demande de :

- Renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour une durée de 3 ans,
- l'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décider d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Après avoir ouï cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

- de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

La séance est levée à 19 H 40